

Conseil d'Administration du 19 mai 2026

Extrait du registre des délibérations

D 11/2026

Désignation d'un représentant au sein des instances de l'UDCCAS

L'an deux-mille-vingt-six, le 19 mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RICHER, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 mai, soit trois jours auparavant.

Administrateurs en exercice

Etaient présents :

Cyprien RICHER, Président du CCAS, Francis GOSSET, Dorothée LENGAIN, Jean-Pierre LAVIEVILLE, Marie VENET (à partir de 18h53), Christophe KINDT, Christelle ROGGE, Thomas FABRE, Denise DE TEMMERMAN, Marilyne DESEILLE, Elena VANDERHAEGEN, Christiane CLERET, Delphine MONNIER, Renée CHASSARD, Isabelle GALLET

Etaient absentes :

Frédérique BRILLOT, Catherine BRABANT

Nombre d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 15
Absents : 2
Excusés-représentés : 0
Votants : 15

Madame Dorothée LENGAIN a été élue secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Cyprien RICHER, Président :

L'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale du Nord (UDCCAS), en lien avec l'Union nationale des centres communaux d'action sociale, a pour objet de regrouper les CCAS et CIAS du département afin d'assurer leur représentation auprès des institutions locales, de coordonner et soutenir leur action, et de promouvoir les politiques sociales conduites à l'échelle territoriale.

Le CCAS de Saint-André-lez-Lille étant adhérent à l'UDCCAS du Nord, il convient de désigner un représentant appelé à siéger à l'assemblée générale de cette instance et, le cas échéant, au sein de ses instances dirigeantes (Conseil d'administration et/ou Bureau).

Vu les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale du Nord,

Il convient de désigner M Jean-Pierre LAVIEVILLE comme représentant du CCAS

Le Président, soussigné, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CONFIRME L'adhésion du CCAS de Saint-André lez Lille aux principes, valeurs et orientations de l'Udccas du NORD ;

DECIDE De ne pas procéder à un vote à bulletin secret ;

DESIGNE M. Jean-Pierre LAVIEVILLE comme représentant du CCAS de Saint-André lez Lille, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'Udccas du Nord et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS de Saint-André lez Lille à l'assemblée générale de l'Udccas du Nord ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette délibération ;

DIT Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du CCAS



Cyprien RICHER



La secrétaire de séance,



Dorothée LENGRAIN